

DÉPARTEMENT

CALVADOS

COMMUNE :

ARRONDISSEMENT

CONDE EN NORMANDIE

VIRE

Élection des maires délégués

# PROCÈS-VERBAL

Effectif légal du conseil municipal

29

Nombre de conseillers en exercice

29

## DE L'ÉLECTION DES MAIRES DELEGUES

L'an deux mille vingt-trois, le lundi six du mois de février ..... 20 ..... heures ..... 20 ..... minutes, en application des articles L. 2121-7 et

L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Condé-en-Normandie.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

Arnaud ANCKAERT	Benoît BATAIS	Benoît DALICAULT	Mayat LETERAY
Benoît BATAIS	Benoît BATAIS	Sylvain DEANGE	Mathilde LENEVEU
Benoît BATAIS	Benoît BATAIS	Flavien DEETRE	Isabelle LEPESTEUR
Laetitia BOISSEZ	Valérie DESQUEISE	Valérie DESQUEISE	Ami LEQUETIER
Mathilde BOULLARD	Danièle DUPONT	Danièle DUPONT	Benoît OLIVIER
Catherine CAILLY	Jean ELISABETH	Jean ELISABETH	Hervé POMBIER
Valérie CATHARINE	Sylvain GASCONNI	Sylvain GASCONNI	Anne ROELANDT
Fredérique CLOTEAU	Jean-Daniel GOUDIER	Jean-Daniel GOUDIER	
Mathilde COLIBERTIX	Brigitte LAIR	Brigitte LAIR	
	Nadine LECHATELIER	Nadine LECHATELIER	

Absents 1 : Florence AUGERNE, Stéphane FENOUIL

### 1. Constitution du bureau

Le Maire préside le conseil municipal et le bureau.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Flavien DEETRE et Jean ELISABETH

et un secrétaire de séance : Benoît BATAIS

### 2. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes (le cas échéant) ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes (le cas échéant), les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close (le cas échéant) jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

1 Préciser s'ils sont excusés.

**3. Élection des maires délégués**

Sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, le conseil municipal a été invité à procéder à la désignation successive des maires délégués de Lénault, Proussy et Saint Germain du Criout. En effet, il a été rappelé qu'il appartient au conseil municipal de désigner les maires délégués parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue dans les conditions prévues aux articles L.2122-7 du CGCT,

**3.1. Élection du maire délégué de la commune délégué de Proussy**

**3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 29
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 28
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 15

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>GOULIER Jean-Benoît</u>	<u>21</u>	<u>vingt et un</u>
<u>OLIVIER David</u>	<u>7</u>	<u>sept</u>
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>2</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>3</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... \_\_\_\_\_

<sup>2</sup> Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>3</sup> Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.1.4. Proclamation de l'élection du maire délégué de la commune déléguée de Proussy**

M. Jean-Luc GODIER

mairi-délegue de proussy  
~~conseiller municipal~~ a été proclamé(e) ~~conseiller municipal~~ et immédiatement installé(e).

**3.2. Élection du maire délégué de la commune déléguée de Lénault**

**3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 29
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 28
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 15

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Fredérique CLOTEAU</u>	<u>6</u>	<u>Six</u>
<u>Flavien DEBRE</u>	<u>22</u>	<u>Vingt deux</u>
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>4</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>5</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....

<sup>4</sup> Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>5</sup> Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

**3.2.4. Proclamation de l'élection du maire délégué de la commune déléguée de Lenault**

M. Flavien DEBETRE a été proclamé(e) ~~quatrième~~ ~~adjoint~~ et immédiatement installé(e).

**3.3. Election du maire délégué de la commune de Saint-Germain-du-Crioult**

**3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 29
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 25
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 13

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Fabienne VERESTERIK</u>	<u>19</u>	<u>Dix Neuf</u>
<u>Henri ROUBINIER</u>	<u>6</u>	<u>Six</u>
.....		
.....		
.....		

**3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>5</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

**3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>7</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....

<sup>6</sup> Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>7</sup> Ne pas remplir le 3.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.3.4. Proclamation de l'élection du maire délégué de la commune de Saint-Germain-du-Crioult

MM. M<sup>r</sup> Sauvabelle LEPESTEUR

mairie - délégué de Saint-Germain du Crioult adjoint et immédiatement

installé(e).

#### **4. Observations et réclamations**<sup>8</sup>

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

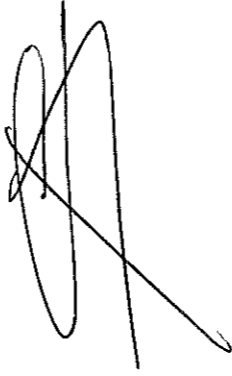
.....

.....

#### **5. Clôture du procès-verbal**

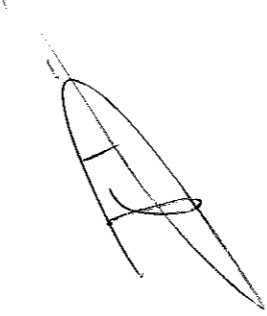
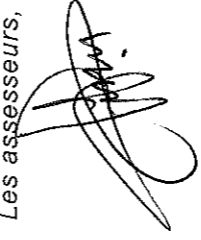
Le présent procès-verbal, dressé et clos, le me février 2023, à 22 heures, 20 minutes, en double exemplaire<sup>9</sup> a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), les assesseurs et le secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant),



Le secrétaire,

Les assesseurs,



<sup>8</sup> Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

<sup>9</sup> Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.